

**E 5633**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 22 septembre 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 22 septembre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. **Nomination** de M. Mikael SJÖBERG, membre titulaire suédois, en remplacement de M. Bertil REMAEUS, membre démissionnaire.

13524/10.





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 13 septembre 2010 (17.09)  
(OR. en)**

**13524/10**

**SOC 528**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents (1<sup>ère</sup> partie) / CONSEIL

---

N° doc. préc.: 6991/10 SOC 165

---

Objet: Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
- Nomination de M. Mikael SJÖBERG, membre titulaire suédois,  
en remplacement de M. Bertil REMAEUS, membre démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Bertil REMAEUS, membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements (Suède) du conseil de direction de l'agence citée en objet.
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement suédois a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2010:

M. Mikael SJÖBERG  
Arbetsmiljöverket  
SE -112 79 STOCKHOLM  
Tél.: + 46 8 730 91 59  
Fax : + 46 8 730 19 67  
*e-mail: mikael.sjoberg@av.se*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant nomination d'un membre titulaire du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre titulaire

du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<sup>1</sup>, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 8 novembre 2007<sup>2</sup> et du 26 novembre 2007<sup>3</sup>, le Conseil a nommé des membres titulaires et suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 8 novembre 2007 au 7 novembre 2010.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Bertil REMAEUS.
- (3) Le gouvernement de la Suède a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE :

---

<sup>1</sup> JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

<sup>2</sup> JO C 271 du 14.11.2007, p. 4.

<sup>3</sup> JO C 289 du 1.12.2007, p. 5.

### Article premier

M. Mikael SJÖBERG est nommé membre titulaire du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Bertil REMAEUS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2010.

### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

---